



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE

Réponse du Conseil municipal

au

Conseil général

Postulat de Madame Telma HUTIN

« pour la construction d'un réseau de passages piétonniers permettant d'améliorer l'accès et la sécurité de tous les usagers »

1. Introduction

Le Conseil général, lors de sa séance plénière du 15 décembre 2020, a décidé d'accepter de transmettre le postulat précité au Conseil municipal. Ce postulat demande la réalisation « d'une étude sur la création d'un réseau de passages piétonniers sans obstacles pour améliorer l'accès et la sécurité pour les personnes ayant un handicap corporel définitif ou momentané, personnes avec une mobilité réduite, les personnes âgées et personnes avec poussettes. »

Le Conseil municipal a pris connaissance du contenu de ce postulat et, sur le principe, y adhère totalement. Chaque fois qu'il y a des travaux dans un secteur défini, le Conseil municipal s'assure que ces éléments soient pris en compte. Des motifs financiers et parfois légaux font que les améliorations ne se font pas toujours au rythme souhaité.

Le postulat présente un inventaire quasi exhaustif des « points noirs » constatés sur la commune de Saint-Maurice. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans ce document en y précisant l'agenda.

2. Procédure

Le Conseil municipal a décidé de mandater un bureau pour la réalisation d'une étude traitant de la mobilité sur le territoire de la commune de Saint-Maurice. Cette étude abordera tous les modes de déplacement (transport publics, voiture, vélo, trottinettes, piétons, etc.) et permettra au Conseil municipal de définir les priorités des travaux à entreprendre et le genre de mobilité qu'elle entend favoriser. Ce rapport devrait être rendu au Conseil municipal à la fin de l'année 2021.

Concernant les « points noirs » identifiés dans le postulat, le Conseil municipal précise qu'il doit tenir compte des travaux prévus à court et moyen terme dans les différents secteurs concernés, ceci afin d'éviter des dépenses à double ou inutiles. Bonne nouvelle, le « hasard » du calendrier fait que le Canton a prévu la rénovation de grands axes sur notre commune, ce qui devrait améliorer de façon substantielle et définitive la question des passages piétons sur ces axes.

Avenue des Terraux

La zone 20km/h prévue entre la BCVs et la Coop permettra d'adapter les passages piétons.

Agenda : Elle sera mise en place d'ici la fin 2021.

Rue de la Cime de l'Est et Route des Cases

Il s'agit ici d'une route cantonale. Sa propriété sera transférée à la commune, probablement en 2022. Dans ce processus de transfert, le canton prévoit la réfection totale de l'enrobé bitumineux (trottoirs et chaussée),

ce qui comprend également les passages piétons. Dans le cadre du plan de quartier (PQ) St-Laurent, la mobilité douce sera également intégrée et les accès facilités pour les personnes à mobilité réduite.

Agenda : 2022 pour le PQ St-Laurent, 2024 pour la rue de la Cime-de l'Est et route des Cases.

Route du Léman (T9)

Le canton a prévu de rénover cette route du pont sur le Rhône jusque vers la station Landi. Les passages piétons sur cet axe seront adaptés.

Agenda : 2023.

Chemin des Condémines, Rue St-François

La commune a prévu la réfection de la Rue St-François. Les passages piétons y seront sécurisés. Le rapport sur la mobilité définira si ce tronçon doit passer à 30 km/h ou 20 km/h.

Agenda : 2023.

Route du Chablais

Le canton a mis au budget la réfection de la chaussée entre le Château et le rond-point de la place Keller.

Agenda : 2023.

Avenue du Simplon

Le canton a prévu la rénovation complète de l'enrobé bitumineux. Les passages piétons sur cet axe seront adaptés.

Agenda : 2024.

Avenue du Midi

L'aménagement de l'avenue du Midi va être revue lors de la réalisation du projet de l'extension de l'école primaire et de la construction de l'extension de l'EMS.

Agenda : 2025.

Grand-Rue

Les trottoirs de la Grand-Rue représentent un obstacle important pour les personnes à mobilité réduite. La réfection de celle-ci est à l'étude mais n'interviendra pas à court et moyen terme. D'ici là, l'éventualité de rendre cette rue piétonne toute l'année est à l'étude, ce qui permettrait aux usagers d'emprunter la chaussée centrale pour leur déplacement. La possibilité d'abaisser ponctuellement les trottoirs à certains endroits est également à l'étude.

Agenda : 2022 pour l'analyse de la fermeture à la circulation de la Grand-Rue, 2030 pour la rénovation de la Grand-Rue.

Adopté par le Conseil municipal en séance du 8 septembre 2021.

Municipalité de Saint-Maurice

Président
Xavier Lavanchy



Secrétaire
Alain Vignon

